

Politique d'exclusion

Personnes en charge	Aloys de Fontaines, Laetitia Challan Belval
Valideur	Aloys de Fontaines (associé gérant – responsable pôle ESG)
Version	4
Date de la première version	20 mars 2023
Dates des mises à jour	18 décembre 2023 13 février 2024 13 mars 2025
Références réglementaires	1. Principes pour l'investissement responsable de l'ONU
Personnes concernées	Equipe ESG, Equipe de gestion des investissements

1. Objectif

La présente procédure formalise l'intégration des approches environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») portée par les équipes de NextStage AM, afin d'exclure systématiquement les entreprises dont les activités présentent des risques extra-financiers ou sont en contradiction avec nos engagements en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

2. Principes Généraux

Sont exclus systématiquement les sociétés ayant une part de leur chiffre d'affaires liée aux activités listées ci-dessous.

2.1. Activités ayant des impacts négatifs sur l'environnement

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon, gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	Prestataires de services ou production de composant dans la capture et stockage de carbone, et les technologies de transition
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	
Pesticides	Production, commerce	
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Fourrure	Production, commerce	

Exploitation forestière		Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Pêche	Activités ou commerce d'accessoires liées aux pratiques de chalutage de fond, dynamitage, empoisonnement	

2.2. Activités ayant des impacts négatifs sur les Hommes et la santé

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armements chimiques, armes biologiques, armes nucléaires, armes et munitions de guerre	Commerce d'armes conventionnelles
Droits de l'Homme et du travail	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes de l'OCDE, OIT). L'exclusion concerne également les opérations et la supply chain.	
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (Home (fatf-gafi.org)). En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (dont paradis fiscaux) Common EU list of third country jurisdictions for tax purposes (europa.eu) . vérification nécessaire auprès de la conformité	
Tabac	Production et vente de tabac	

Cannabis	Production, commerce	Pour fins médicales uniquement
Jeux d'argent et de hasard, paris sportifs		
Pornographie		
Prostitution		
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales avec existence d'une politique de responsabilité en conformité avec les conventions internationales en matière d'OGM
Activités médicales	Production, commerce, activités liées au clonage humain et animal, et recherche sur des embryons humains	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques